



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU**

Jeudi 14 avril 2011 A 20 heures 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille onze et le 14 du mois de avril à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 4 du mois d' avril , s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme Juliette CASES,
Mrs André BRUZY , Jérôme CASES , Eric MALDES , Jean –Claude PIQUEMAL , Jean VERGES.

Absent excusé ayant donné procuration :
Martine SOMBRIN donne procuration à Juliette CASES

Membres en exercice : 10 **présents** : 6 **procurations** : 1

Le quorum étant atteint avec **6 membres présents** ; Mme le Maire déclare la séance ouverte.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. PIQUEMAL Jean-Claude est nommé secrétaire de séance, Mme MESTRES Joëlle étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- ❖ **Choix entreprise goudronnage pour rénovation voirie suite aux intempéries**

PROGRAMME : AGRANDISSEMENT CIMETIERE

- ❖ **Choix du terrain communal Pour création du cimetière**
- ❖ **Choix d'une entreprise pour travaux maçonnerie**
- ❖ **Choix d'une entreprise pour l'achat du portail**

- ❖ **Fixation du tarif de location du « chalet communal »**
- ❖ **Mise à disposition d'une partie du local technique à l'A.C.C.A.**
- ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 mars 2011

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 14 mars 2011, les membres présents approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

POUR : 7 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0

2- CHOIX ENTREPRISE GOUDRONNAGE pour « rénovation voirie suite aux intempéries »

Suite à une publicité sur le site internet de la commune et sur le site de l'AMF 66 le 15 février 2011, pour un marché à procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics ; Pour les travaux concernant la rénovation de la voirie suite aux intempéries

A l'unanimité le conseil municipal choisit **l'entreprise COLAS** pour le goudronnage de la « rue Elisa » pour un montant de **15 207.14 € TTC**

POUR : 7 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0

Et l'entreprise COLAS pour le goudronnage de la « place et rue de la cirerola » pour un montant de **9 475.31 € TTC**

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – CHOIX DU TERRAIN COMMUNAL POUR CREATION DU CIMETIERE

VU le rapport de Madame le Maire sur la situation actuelle du cimetière et le projet d'extension d'une superficie de 325 m2 sur la parcelle communale B 15; l'assemblée décide d'ouvrir au budget de l'exercice en cours un crédit de **37000€**.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – CHOIX ENTREPRISE POUR TRAVAUX MACONNERIE AU CIMETIERE

Après mise en concurrence et réception des offres, Le conseil municipal choisit l'entreprise **JOCAVEIL** à RIA-SIRACH pour les travaux de maçonnerie de l'extension du cimetière, pour un montant TTC de **26 091.94 €**

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN PORTAIL

Plusieurs entreprises ayant répondu à l'appel d'offre concernant la création d'un portail pour le futur cimetière, le conseil municipal choisit les établissements **SILVA à PRADES** Pour un montant TTC de **2 966.08€**

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 – FIXATION TARIF POUR LA LOCATION DU CHALET COMMUNAL

Mme CASES Juliette propose de fixer le montant du loyer à 50€ pour la période du **23 avril au 30 octobre 2011**; Le conseil municipal est d'accord avec ce montant et choisit **M.PAYS Pierre** comme futur locataire. Un bail précaire sera signé entre les 2 parties .

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION A.C.C.A. DE CASTEIL

La convention entre la commune de CASTEIL et l'association A.C.C.A. de CASTEIL relative à la mise à disposition du local technique situé à proximité de l'atelier communal derrière la salle des fêtes est approuvée à l'unanimité.

La commune met ses locaux à disposition à titre gratuit. Les frais d'entretien induits par l'utilisation du local comme l'eau et l'électricité sont à la charge de la commune.

La commune se réserve le droit de retirer la gratuité de ces charges en cas de consommation excessive, estimée par la mairie.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

*Etat néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10 .

Le Maire